

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 8 septembre 2020, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse

Karl Hunting, conseiller au siège no. 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Sont absents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Véronique Blais conseillère au siège no 5

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 17 août 2020.
- 3.0 Adoption des comptes payés d'août 2020.
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour juillet 2020
- 5.0 Période de questions
  
- 6.0 Dérogation mineure :
  - 6.1 Dérogation mineure # 2020-08-0006 afin de permettre l'agrandissement de la résidence à une distance de 2 mètres plutôt que 8 mètres tel qu'exigé par le règlement de Zonage 614
- 7.0 Règlements :
  - 7.1 Adoption règlement 636 augmentant le Fonds de roulement de la Ville de Waterville
- 8.0 Résolutions :
  - 8.1 PIIA – Demande de rénovation # 2020-07-0071 au 295 à 299, Rue Principale sud
  - 8.2 PIIA – Demande de construction #2020-08-0007 sur le lot 5 662 313
  - 8.3 PIIA - Demande de démolition # 2020-06-0055 au 450, rue Principale sud
  - 8.4 Mandat Recherche de solution Réseau aqueduc Earlstown



8.5 Entretien ménager – Entente de service

8.6 Collecte du recyclage

9.0 Varia

10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

4654-2020-09-08

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**D'**adopter l'ordre du jour tel que déposé en retirant le point 8.3.

4655-2020-09-08

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 août 2020 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 août soit adopté.

4656-2020-09-08

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 AOÛT 2020**

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité



**QUE** les comptes payés et à payer du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 soient adoptés :  
Les activités courantes du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 : 112,212.30\$  
Les salaires du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 : 23,296.12\$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.294.

### **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2020**

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de juillet 2020.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent

4657-2020-09-08

### **DÉROGATION MINEURE # 2020-08-0006 AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE À UNE DISTANCE DE 2 MÈTRES PLUTÔT QUE 8 MÈTRES TEL QU'EXIGÉ PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 614**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée à la ville de Waterville relativement à une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un agrandissement à une résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a soumis un plan pour l'implantation de l'agrandissement projeté à une distance de 2,05 mètres de la limite de terrain arrière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les grilles de spécification pour la zone A-1 exigent une marge arrière minimale de 8 mètres pour un bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble visé est également actionnaire de la compagnie propriétaire de l'immeuble arrière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est situé complètement à l'arrière du terrain et que les agrandissements possibles ne peuvent se faire qu'en façade avant du bâtiment si la dérogation est refusée ;

**CONSIDÉRANT QUE** de permettre la dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation est un cas isolé dans le voisinage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la



demande dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement de la résidence à une distance de 2 mètres plutôt que 8 mètres tel qu'exigé par le règlement de Zonage 614;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en approuvant la demande dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement de la résidence à une distance de 2 mètres plutôt que 8 mètres tel qu'exigé par le règlement de Zonage 614.

4658-2020-09-08

**ADOPTION RÈGLEMENT 636 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE WATERVILLE**

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 636 intitulé « règlement numéro 636 augmentant le Fonds de roulement de la Ville de Waterville ».

4659-2020-09-08

**PIIA – DEMANDE DE RÉNOVATION # 2020-07-0071 AU 295 À 299, RUE PRINCIPALE SUD**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de rénovation du bâtiment principal a été déposée pour l'immeuble du 295 à 299, rue Principale sud;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.2 du règlement sur les PIIA no 618 mentionne que les travaux de construction des bâtiments situés dans le secteur rue Principal Sud doivent être analysés selon les critères d'évaluation de l'article 5.3 du même règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent à remplacer le revêtement extérieur par du vinyle gris orageux, remplacer les portes extérieures par des portes en aluminium blanches et remplacer les fenêtres par des fenêtres en PVC blanches ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme a analysé le projet selon les critères d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines modifications aux plans proposés ont été demandées aux propriétaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité évalue que les travaux de rénovation respectent les critères d'analyse du règlement sur les PIIA ;



**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de rénovation de l'immeuble au 295 à 299, rue Principale sud selon les plans soumis préparés par l'architecte David Leslie (no. P20-144) incluant certaines précisions et/ou corrections soit :

- Les fenêtres à guillotine doivent être remplacées par des fenêtres du même type ;
- Les fenêtres à battant doivent comporter un carrelage dans la partie supérieure ;
- Les fenêtres doivent être entourées d'une moulure au pourtour des ouvertures tel qu'indiqué sur les plans ;
- Les coins, tel qu'indiqué, devront avoir une largeur de 8 po ;
- La couleur sera du type Gris colombe tel que présenté dans les échantillons déposés, plutôt que gris orageux ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en acceptant la demande de rénovation de l'immeuble au 295 à 299, rue Principale sud selon les plans soumis préparés par l'architecte David Leslie (no. P20-144) incluant certaines précisions et/ou corrections soit :

- Les fenêtres à guillotine doivent être remplacées par des fenêtres du même type ;
- Les fenêtres à battant doivent comporter un carrelage dans la partie supérieure ;
- Les fenêtres doivent être entourées d'une moulure au pourtour des ouvertures tel qu'indiqué sur les plans ;
- Les coins, tel qu'indiqué, devront avoir une largeur de 8 po ;
- La couleur sera du type Gris colombe tel que présenté dans les échantillons déposés, plutôt que gris orageux.

4660-2020-09-08

**PIIA – DEMANDE DE CONSTRUCTION # 2020-08-0007 SUR LE LOT 5 662 313**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de construction a été déposée pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 662 313, rue King ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.4.1 du règlement sur les PIIA no 618 mentionne que les travaux de construction des nouveaux bâtiments principaux situés dans le secteur Résidentiel du Centre-Ville doivent être analysés selon les critères d'évaluation de l'article 5.9 du même règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé des plans préparés par Urbanéco dessiné par Benjamin Peyre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme a analysé le projet selon les critères d'évaluation en fonction des plans déposés;



**CONSIDÉRANT QUE** le comité évalue que les plans de construction du bâtiment principal respectent les critères d'analyse de l'article 5.9 du règlement sur les PIA

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de construction d'une résidence unifamiliale selon les plans soumis par le demandeur sur le lot 5 662 313, situé sur la rue King ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande de construction d'une résidence unifamiliale selon les plans soumis par le demandeur sur le lot 5 662 313, situé sur la rue King.

4661-2020-09-08

### **MANDAT RECHERCHE DE SOLUTION RÉSEAU AQUEDUC EARLSTOWN**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau d'aqueduc d'Earlstown se retrouve régulièrement avec des coliformes totaux, en période estivale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce réseau a reçu, le 26 août dernier, un résultat de présence de coliformes fécaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la ville de Waterville de mandater un professionnel afin de diagnostiquer le problème de notre réseau d'aqueduc à Earlstown;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville mandate la firme exp pour diagnostiquer le réseau d'aqueduc d'Earlstown et pour la recherche de solution à raison d'un budget de 5 000\$;

**QUE** cette dépense soit financée par le surplus de l'exercice.

4662-2020-09-08

### **ENTRETIEN MÉNAGER – ENTENTE DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de service actuelle pour l'entretien ménager de divers bâtiments appartenant à la Ville, prend fin sous peu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a pris une nouvelle entente afin d'assurer le service d'entretien ménager de ses bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne assurant le service actuellement procédera au



transfert de ses fonctions dans les prochains jours ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville approuve l'entente prise avec Madame Robin Lundeberg qui débutera son mandat au début d'octobre.

4663-2020-09-08

### **COLLECTE DE RECYCLAGE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à l'appel d'offre pour la collecte du recyclage pour les municipalités participantes dont Waterville ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue représente une augmentation importante pour chacune des municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville assure déjà la collecte des déchets et du compost à l'interne depuis l'achat d'un camion à l'automne dernier;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville se retire de l'appel d'offre pour la collecte du recyclage et assure à l'interne la collecte du recyclage à partir de janvier 2021.

### **VARIA**

### **QUESTION DES CONTRIBUABLES**

4664-2020-09-08

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15

\_\_\_\_\_  
Nathalie Dupuis, mairesse

\_\_\_\_\_  
Nathalie Isabelle, directrice générale

